



COUP D'POUCE LOGEMENT

200 € pour bien s'installer chez soi
Pour les - de 25 ans

Le CCAS de la Ville de Metz accorde 200 € aux jeunes de moins de 25 ans qui s'installent à Metz en location ou en colocation.

Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits

metz.fr





Pour faciliter l'installation des jeunes dans un logement autonome, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Metz accorde **200 € aux jeunes de moins de 25 ans** qui s'installent à Metz en location ou en colocation.

POUR QUI ?

Pour chaque jeune de moins de 25 ans locataire ou colocataire d'un logement non meublé à Metz (hors Résidence sociale / étudiante, Foyer du jeune travailleur) depuis moins de 3 mois, justifiant de revenus propres (hors bourse d'études, ni à la charge des parents).

Plafond de ressources :

SMIC + 20 %.

COMBIEN ?

Une aide individuelle et unique d'un montant de 200 € pour l'achat de mobilier, d'électroménager, d'accessoires divers...

Les familles monoparentales éligibles au dispositif bénéficient de 100 € supplémentaires.

LE COUP D'POUCE LOGEMENT EN PRATIQUE

Se présenter au CCAS, 24 rue du Wad-Billy à Metz muni : d'une pièce d'identité, de l'original du bail de son appartement (datant de moins de 3 mois), des justificatifs de ressources des 3 derniers mois, de l'estimation APL pour le nouveau logement.

→ Pour plus d'information

Allo Mairie, 0 800 891 891 (appel et service gratuits)

metz.fr